



MAIRIE ROCHE

(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

10/07/2024 - 20 heures

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 juillet 2024

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT adjoint, Mr Jean-Yves BESSEY, Mme Annick MAISSE, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mme Cindy TISSIER, Mr Jean-Baptiste WILLAUME, Mr Jérôme VRAY conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Annick MAISSE

ORDRE DU JOUR

- Le procès-verbal du conseil municipal du 04/06/2024 est approuvé à l'unanimité.
- **Délibération 2024 33 D** Annule et remplace la délibération 2024 32 D : Validation devis préau et demande de financement

Madame le Maire donne à lire le devis envoyé par l'entreprise LIBERCIER (les autres entreprises n'ayant pas répondues). Le devis est de 12 147.82€ HT. Il ne contient pas les travaux de maçonnerie, un maçon devra être trouvé par la commune.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité décide de :

- D'approuver le devis de l'entreprise Libercier et d'autoriser Mme le Maire à le signer
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention :

*au département via l'enveloppe de solidarité à hauteur de 7000€

*à Loire Forez Agglomération via l'enveloppe n°2 du fond de concours à hauteur de 2500€

- **Délibération 2024 34 D Abri bus** – demande de fourniture de l'abris et subvention de la dalle auprès de la région – validation devis dalle

Madame le Maire informe le conseil que la Région Auvergne Rhône Alpes offre la possibilité aux communes de mettre à disposition gratuitement un abribus.

Une dalle sera nécessaire pour poser celui-ci. L'entreprise SASU GRANDPIERRE a transmis un devis de 1400€HT et la région propose un financement de 80%.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité décide de :

- D'approuver la demande de fourniture et de pose d'un abribus par la région et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention
- D'approuver le devis de l'entreprise SASU GRANDPIERRE pour la dalle et d'autoriser Mme le Maire à le signer
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention à la région à hauteur de 80% du montant HT
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires



MAIRIE ROCHE

(Loire – 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

10/07/2024 - 20 heures

- **Délibération 2024 35 D** – sécurisation du bourg – validation devis – demande de financement

Madame le Maire informe le conseil que trois devis ont été reçus concernant le projet de sécurisation du bourg.

L'entreprise JS concept pour 1403€ HT

L'entreprise Signature pour 1299.10€ HT

L'entreprise Direct Signalétique pour 1458.16€ HT

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité décide de :

- De valider le devis de l'entreprise Signature
- D'autoriser le Maire à demander au département un financement au titre de la subvention amende de police à hauteur de 1000€
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires

- **Délibération 2024 36 D** tarif cantine 2024-2025

Madame le Maire informe les membres du conseil Municipal, qu'en accord avec la commission de fonctionnement du RPI, et l'ensemble du RPI, la proposition de facturation du repas est de 4.62€ TTC par enfant dès le 1er septembre 2024. Le fournisseur des repas reste la société Newrest pour l'ensemble du RPI.

Le conseil Municipal à l'unanimité accepte ce nouveau coût.

- **Délibération 2024 37 D** approbation convention de mise à disposition de la solution detoxio – serenicity

Madame le Maire informe les membres du conseil Municipal que le Département de la Loire, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités locales », lancé par l'Etat et piloté par l'Agence Nationale de la Sécurité et des Systèmes d'Informations souhaite proposer auprès des communes ligériennes volontaires une action sur la cybersécurité en lien avec la solution Detoxio de l'entreprise Serenicity.

L'objectif de cette action est de quantifier et de qualifier les éventuelles cyberattaques des collectivités locales du territoire. Dans ce cadre, l'entreprise Serenicity équipera les communes identifiées, du boîtier Detoxio lié et connecté au système d'informations qui sera en capacité de mesurer les attaques en temps réel. Toutes les données récoltées permettront d'établir une cartographie des risques en matière de cybersécurité au niveau départemental.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité décide de :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention



MAIRIE ROCHE

(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

10/07/2024 - 20 heures

• **Questions divers**

- Montet : Un point est fait sur les travaux à faire sur la parcelle AM112 (retrouver le point de vue ; élaguer les arbres, matériel à débarrasser, chapier dangereux,). Les ayants droits vont être contactés.
- Madame le Maire demande au conseil si l'arrêt de bus doit être déplacé dès la rentrée (l'abribus passant en commission seulement en octobre et le délai étant d'environ 6 mois). Le conseil est pour.

Un mail sera fait aux parents ayant des enfants concernés par le changement d'arrêt pour une rencontre le 10 septembre à 19h en mairie.

- **Travaux :**

*Le conseil est informé que les différents travaux de plomberie ont eu lieu dans les appartements que les stores de l'école ont été posés et que les tables de pique-nique ont été posées sur l'espace St Martin

*Monsieur BESSEY et Monsieur VRAY font état des lieux du toit du silo. La livraison par soufflerie et l'humidité des plaquettes sans ventilation dans la pièce ont fait pourrir les voliges.

Il convient de faire faire un devis. Monsieur BESSEY a contacté l'entreprise LIBERCIER pour savoir ce qu'il est possible de faire.

*L'entreprise SASU GRANDPIERRE va être contacté pour remettre le panneau de Seynaud, l'entreprise commencera dans la semaine les travaux extérieur (escalier Agati et muret de l'église)

* Le conseil est informé que Mr BESSEY s'est rendu au 250 B rue Antoine Lugnier pour fixer le volet qui était tombé.

*Pour le toit de l'ancien abribus Madame le Maire informe le conseil que le contact d'ENEDIS a été trouvé. Les éléments lui seront envoyés.

- Madame le Maire explique au conseil le projet de Loire Forez Agglomération pour mutualiser l'entretien des DECI. Le contrôle et l'arrêté étant à jour et au vu du prix estimatif le conseil ne voit pas l'utilité pour le moment

- **Finance :**

*Un point sur les subventions est fait.

*Madame le Maire informe le conseil qu'il conviendra de faire un bilan sur l'ensemble des locaux communaux et locaux mis à la location pour mettre à jour GMBI.



MAIRIE ROCHE

(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

10/07/2024 - 20 heures

- Commission voirie : programme 2025-2026 : Monsieur Laurent GRIOT informe le conseil que la validation des prochains investissements est en cours, en attente de chiffrage pour les Cognières. Il informe également le conseil que le fauchage ne va pas tarder. Madame le Maire remet à la commission voirie le contact du transporteur ayant abîmé le goudron vers Seynaud.
- Un point est fait sur les poubelles (distribution, ...)
- Madame le Maire informe le conseil que Loire Forez Agglomération va réaliser un recensement de points d'eau sans comptage
- Madame le Maire informe le conseil que l'entreprise SASU GRANDPIERRE a prélevé 28.7m3 de bois.
- Location

Le conseil est informé que les locataires du 210 rue Antoine Lugnier sont venus signer leur avenant, et qu'un nouveau locataire s'est installé au 250 B.

La commission location se réunira pour réactualiser la liste de prix de la vaisselle de la salle des fêtes.

- Le conseil est informé que la mairie de Verrières en Forez sollicite l'aide des communes pour les travaux dans son église.
- Il est rappelé au conseil que la fermeture du réseau cuivre entrainera le 31/01/2026 la fermeture commerciale puis le 31/01/2027 la fermeture technique.
- Il est rappelé au conseil que Monsieur le Président de Loire Forez Agglomération sera présent pour une réunion publique à la salle des fêtes de Roche le jeudi 19 septembre à 19h30.

Le conseil est informé que la mairie sera fermée du 5 août 25 août.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21h45. La prochaine réunion est fixée pour le 10 septembre 2024 20h.

Approuvé le 10/09/2024, à Roche

Le Maire, Christelle MASSON



La secrétaire de Séance, Annick MAISSE